

St-Quentin-Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12/11/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Géraldine LAVIELLE à Alexandre CACALY, Liliane BEAURAIN à Andrée LIGONNET, Frederic GOYET à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaëlle VUILLOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à David CICALA

Absents : Henri HOURIEZ, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2024.11.18.9

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du CGCT). Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 18/11/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 27 novembre 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20241118-lmc 115977-BF-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

1 – Le contexte économique international et national

1.1 – Les perspectives économiques et le contexte de marchés sur le plan international

Au cours des 12 derniers mois, les marchés actions ont connu plusieurs évolutions notables. Aux Etats-Unis comme sur les marchés émergents, le bilan est positif alors qu'il est légèrement négatif sur l'exercice pour l'Europe et les bourses asiatiques.

Les marchés actions commencent à percevoir une amorce de baisse des prix des matières premières, reflétant un ajustement progressif de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale. Toutefois, cette diminution des coûts des matières premières, bien qu'encourageante pour certains secteurs économiques, n'a pas de répercussions immédiates dans le coût des produits finaux. En effet, les contrats d'approvisionnement en énergie, en fournitures et en matériaux sont souvent conclus sur le long terme, avec des prix fixés plusieurs mois à l'avance, ce qui retarde l'impact des fluctuations du marché sur les prix au consommateur.

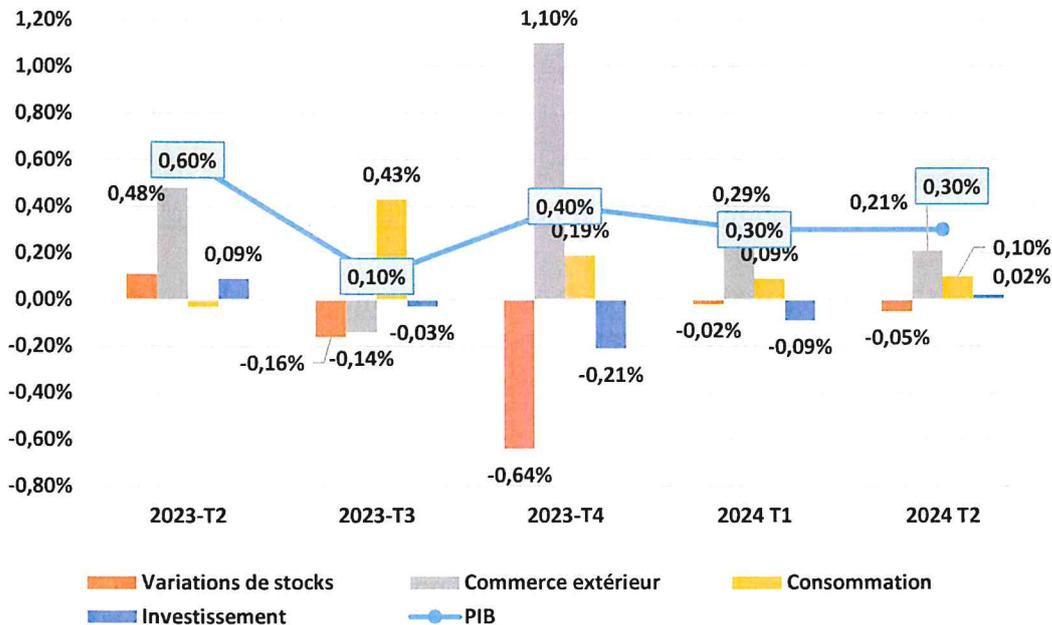
Les taux d'intérêt élevés en 2024 ont contribué à un ralentissement significatif de la croissance mondiale au cours des 12 derniers mois, tout en exerçant des pressions sur les systèmes financiers et les économies émergentes. Sur cette fin d'année on constate une baisse de ces taux qui pourraient avoir un impact positif sur la croissance et le marché des actions pour les mois à venir.

1.2 – Le contexte national

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre, tirée par la demande intérieure et un rebond de la production, ce qui donne au gouvernement l'espoir d'une croissance supérieure à sa prévision de 1% pour 2024.

Selon une première estimation publiée mardi 3 septembre par l'Insee, le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 0,3% sur la période avril-juin, dépassant les attentes des économistes interrogés par Reuters qui tablaient sur une hausse de 0,2%.

France : Produit intérieur brut



L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation calculé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est en effet tombé à 1,9 %, en août, selon les premières estimations publiées vendredi 30 août. En juillet, il s'était établi à 2,3 %.

2- Le Projet de Loi de Finances 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 ambitionne de redresser les comptes publics par des **hausses de recettes fiscales de 19,3 milliards d'euros**, des **économies sur les dépenses de l'État de 21,5 milliards d'euros** et une **contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros**.

Le Gouvernement table en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8% (contre près de 5% en 2023 et 2,1% en 2024). Il projette de **ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025**. Ce dernier devrait atteindre 6,1% en 2024 (contre 4,4% initialement prévu par la loi de finances pour 2024). Pour 2029, l'exécutif s'est engagé à porter le déficit sous les 3%.

Les principales mesures pour les collectivités locales

- Participation à l'effort budgétaire : En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Md€. Cette participation sera mise en œuvre au moyen de trois mesures inscrites dans le PLF. Un fonds de précaution pour les collectivités sera mis en place. Il sera alimenté par prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités, à l'exclusion des plus fragiles.
- Diminution ciblée du soutien à l'investissement : Le fonds vert est la principale « victime » de la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'Etat. La diminution de cette ressource au PLF 2025 ne vient cependant que pérenniser une action déjà mise en place sur l'année 2024. En effet, la LF 2024 avait ouvert 2,50 Md€ mais les crédits de paiement ne se sont matérialisés qu'à hauteur de 1,12 Md€.
- Deux modifications d'ampleur sur le FCTVA :
 - Un taux de FCTVA abaissé de -10% il s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement, pour les attributions de FCTVA dès le 1er janvier 2025.
 - Fin de l'éligibilité au FCTVA pour les dépenses de fonctionnement

Enfin, Les mesures du PLFSS 2025 vont augmenter progressivement les taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

3 - L'échelon local

Chaque niveau de collectivité, Région, Département, Communauté d'Agglomération sont appelés à resserrer leur Budget 2025 ce qui aura des conséquences en cascades. La CAPI ainsi que le Département de l'Isère seront impactés directement par le redressement budgétaire présenté plus dans la loi de finances 2025. Avec un budget plus serré, le Département et la Région seront moins généreux pour octroyer des subventions aux communes.

Cette diminution des recettes globales se traduira automatiquement par une baisse de l'autofinancement.

3.1 - Le budget communal – situation financière

La commune de Saint-Quentin Fallavier affiche des résultats positifs qui témoignent de notre gestion responsable et transparente des ressources de la collectivité. Ces ressources sont bénéfiques grâce à la Zone Industrielle et aux droits de mutations qui ont offerts encore une stabilité en 2024. Cependant compte tenu de la conjoncture actuelle et de la baisse sensible des droits de mutation, on peut s'attendre à des baisses en 2025

Les dépenses ont été également maîtrisées depuis de nombreuses années tout en offrant aux citoyens des services appréciés de tous.

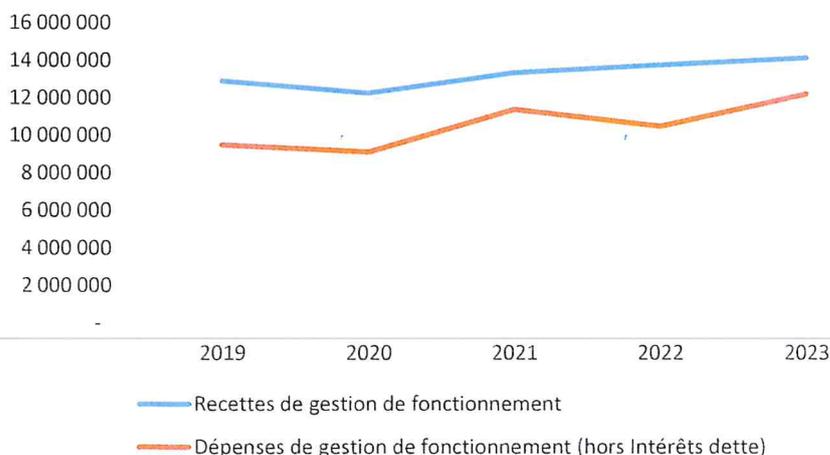
Le montage budgétaire est crucial pour assurer une gestion financière solide. Il est essentiel d'établir des priorités et de maintenir une discipline budgétaire pour garantir la stabilité financière à long terme.

2.1 – Les masses budgétaires

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes de 2019 à 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion de fonctionnement	12 925 469	12 267 195	13 345 399	13 753 896	14 127 550
Dépenses de gestion de fonctionnement (hors Intérêts dette)	9 485 028	9 128 584	11 387 554	10 497 179	12 211 240

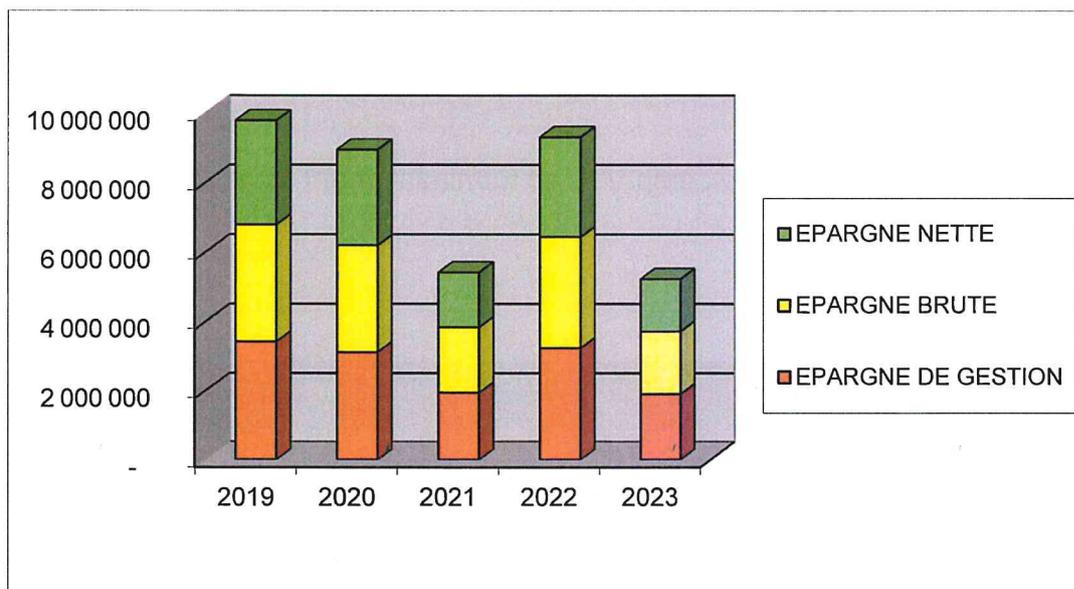
Titre du graphique



2.2 – Les soldes financiers

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour les investissements futurs, après le financement des remboursements de la dette.

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion de fonctionnement	12 925 469	12 267 195	13 345 399	13 753 896	14 127 550
Dépenses de gestion de fonctionnement (hors Intérêts dette)	9 485 028	9 128 584	11 387 554	10 497 179	12 211 240
EPARGNE DE GESTION	3 440 441	3 138 611	1 957 845	3 256 717	1 916 310
Intérêts de la dette	76 839	68 844	61 141	63 436	100 691
EPARGNE BRUTE	3 363 602	3 069 767	1 896 704	3 193 281	1 815 619
Amortissement du capital	367 090	319 273	321 695	322 454	309 758
EPARGNE NETTE	2 996 512	2 750 494	1 575 009	2 870 827	1 505 861

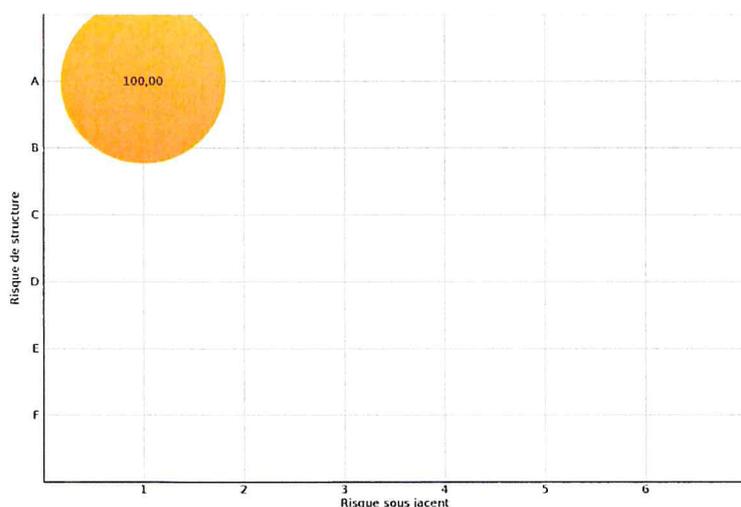


3 – La gestion de la dette

La commune présente une structure de dette avec aucun risque selon la charte de bonne conduite et un taux moyen annuel relativement faible.

Schéma de la dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



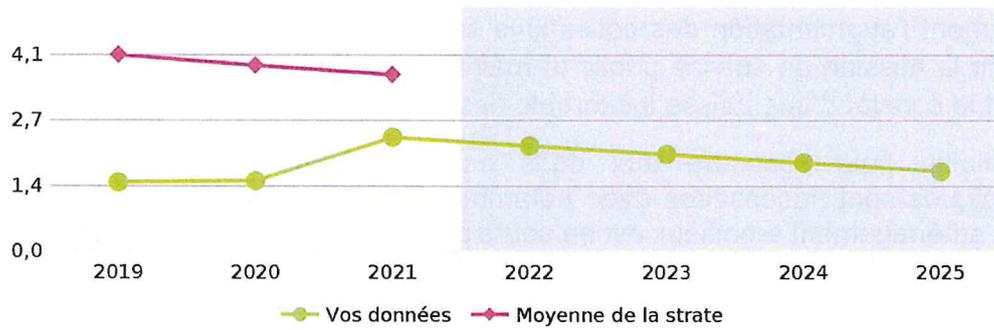
Risque élevé

Dette par année

Pour rappel, la collectivité a deux emprunts se terminant pour l'un en 2030 et le deuxième en 2040.

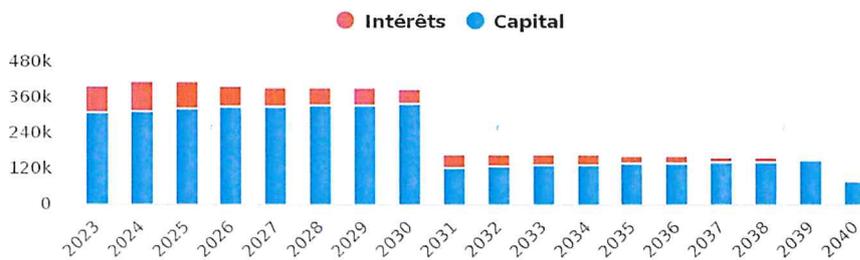
	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	3 795 212,25 €	3 482 314,56 €	3 162 083,31 €	2 834 792,04 €	2 505 210,21 €	1 142 323,58 €
Capital payé sur la période	312 071,34 €	315 033,47 €	326 341,97 €	328 613,44 €	330 930,57 €	129 900,51 €
Intérêts payés sur la période	85 976,16 €	101 474,58 €	88 959,01 €	70 075,89 €	64 892,42 €	41 538,86 €
Taux moyen sur la période	2,30%	2,85%	2,65%	2,40%	2,52%	3,56%

Le ratio de désendettement en années



Le ratio de désendettement de la commune (en vert) indique un ratio bien inférieur à la strate de notre population (en rose).

Graphique sur le flux de remboursement des annuités de la dette de 2023 à 2040



4 - Le projet de budget pour 2025

Comme toutes les collectivités, le budget de la commune se trouve confronté à une équation complexe : faire face aux dépenses courantes incompressibles telles que l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que les charges de personnel avec notamment l'augmentation des cotisations sociales (URSSAF et caisse de retraite), garantir la mission de service public et maintenir un niveau d'investissement tout en faisant le constat d'une baisse inexorable des ressources.

Néanmoins pour répondre aux défis actuels et futurs, des investissements stratégiques sont nécessaires avec notamment la revitalisation du Centre-ville : Un plan d'aménagement ambitieux est en cours pour moderniser et dynamiser le cœur de la ville. Ce projet vise à rénover les espaces publics pour créer un environnement attractif et convivial, soutenir le commerce local en améliorant l'accessibilité et les infrastructures et enfin promouvoir un cadre de vie durable, en intégrant des solutions écologiques telles que l'amélioration de la mobilité douce et l'optimisation énergétique des bâtiments.

Le développement des services pour être au plus près des citoyens et pour répondre à leurs attentes est toujours un axe fort :

- L'éducation : Rénovation et modernisation des écoles et des lieux de proximité comme la cour, les plateaux d'évolution, ...
- La santé et Bien-être : rendre attractif le médicentre et éviter la désertification médiale ; Maintenir le plus possible les personnes âgées chez elles en leur proposant des ateliers (mémoire, équilibre, soutien moral...) ou des services (transport, portage repas, après-midi de rencontres, banquet, colis de Noël, etc ...).
- La culture et les loisirs : Rénovation des équipements culturels et sportifs pour favoriser le lien social et le dynamisme local ; une programmation culturelle fortement axée sur l'humour à petit prix, faire connaître la commune à travers des animations médiévales, etc...
- La vie associative : aider les associations dans leurs finances tout en maintenant des équipements adaptés et entretenus pour exercer leur activité dans de très bonnes conditions.

Il est proposé à l'ensemble des élus de débattre lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2024.
